Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton, Nouveau-Brunswick
16 mars 2020
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dawn Arnold, mairesse
Pierre Boudreau, maire adjoint (par téléphone)
Greg Turner, conseiller (par téléphone)
Paulette Thériault, conseillère (par téléphone)
Shawn Crossman, conseiller (par téléphone)
Blair Lawrence, conseiller (par téléphone)
Charles Léger, conseiller (par téléphone)
Bryan Butler, conseiller (par téléphone)
Brian Hicks, conseiller (par téléphone)
Susan Edgett, conseillère (par téléphone)
Paul Pellerin, conseiller (par téléphone)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS
M. Landry, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice, Services législatifs
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
C. Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements
J. Doucet, directeur général, Finances et administration
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et services environnementaux
L. Hanson, directrice générale, Ressources humaines et Services corporatifs
I. LeBlanc, directrice, Communications
A. Richard, directeur, conception et construction
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme
T. Critchlow, surintendant, GRC Codiac
C. Savoie, directeur, Initiatives stratégiques et Soutien aux services de police
T. Carter, gestionnaire, Service des achats

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière municipale fait savoir que les présentations sont suspendues en raison de la COVID-19, sauf le compte rendu du chef des pompiers sur la situation notée. Elle déclare que l'ordre du jour a été modifié en raison de cette situation et qu'il a été adressé aux médias et au Conseil municipal. On fait observer qu'il s'agit de la première séance virtuelle du Conseil municipal.

Motion : Que l'ordre du jour de la séance publique ordinaire du Conseil municipal du 16 mars 2020 soit **approuvé** sans modification.

Proposée par le conseiller Turner
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

3.
DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil du 18 février 2020 **soit approuvé** sans modification.

Proposée par le conseiller Léger

Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

5.
QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 **Demande** – Prix des collectivités durables de la Fédération des municipalités canadiennes

Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'Administration à déposer une candidature pour le Prix des collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités pour sa Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des inondations et qu'il autorise la mairesse à signer la lettre de motivation.

5.2 **Modification de nom** – Signalisation dans un parc

Que le Conseil municipal de Moncton approuve la nouvelle appellation de la scène du parc Renton, qui s'appelait « Amphithéâtre René "Pepsi" Landry » et qui s'appellera désormais « Pavillon René "Pepsi" Landry ».

Motion : Que les points suivants soumis à l'approbation du Conseil soient **approuvés** :

- **Demande** – Prix des collectivités durables de la Fédération des municipalités canadiennes
- **Modification de nom** – Signalisation dans un parc

Proposée par le conseiller Turner
Appuyée par le conseiller Pellerin

Blair Lawrence, conseiller municipal, fait observer que la version française du titre dans la recommandation est libellée en anglais et qu'il faudrait la corriger.

MOTION ADOPTÉE

6.
EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

6.1.1 Mise à jour – Covid-19 (Coronavirus) – Conrad Landry, chef des pompiers

La mairesse fait savoir que la Ville continue de collaborer avec l'État fédéral et le gouvernement provincial, en précisant que dans toute la province, les maires collaborent et s'échangent l'information. La première priorité de la Ville porte sur la santé et la sécurité de tous les citoyens de Moncton. La Ville tâchera de continuer d'assurer les services essentiels, soit l'alimentation en eau et le transport en commun, entre autres. Elle invite les résidants à consulter en ligne les services municipaux, qui font l'objet de comptes rendus à intervalles réguliers en ce qui concerne les fermetures et les annulations. Une page est aussi consacrée à la COVID sur le site Web de la Ville. La mairesse invite les résidants à consulter les comptes rendus et l'information de l'Agence de la santé publique du Canada et de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Elle préconise une saine hygiène des mains et la distanciation sociale et invite à faire appel à des moyens ingénieux pour aider les autres.

Le directeur municipal fait savoir que pour ce qui est des opérations, la Ville continue de mettre en œuvre des stratégies sur les moyens à prendre pour maîtriser le risque en ce qui concerne le personnel et les interruptions dans les services offerts. Les employés qui ont fait récemment des voyages sont invités à s'autoconfiner. On donne à tous les superviseurs des consignes à ce sujet. On a aussi tenu des discussions avec Dieppe et Riverview pour ce qui est des services offerts, afin d'assurer la cohésion. Les activités de participation citoyenne donnant lieu à des rapprochements sociaux ont été annulées ou reportées. Les résidants sont invités à s'exprimer sur les réseaux sociaux.

Conrad Landry, chef du Service d'incendie, donne de l'information au Conseil municipal, en faisant observer qu'il s'agit du portefeuille de l'Agence de la santé publique du Canada et que le Centre des opérations d'urgence municipal suit les consignes et les conseils de cet organisme. Le Centre des opérations d'urgence de Moncton a été activé au niveau 2 (activation partielle). Des séances de comptes rendus ont lieu deux fois par jour, puisque la situation est très fluide. On a

tenu des réunions avec l'OMUNB, Riverview, Dieppe et les deux hôpitaux; les hôpitaux ont ouvert des centres de dépistage sur rendez-vous. Conrad Landry recommande aux personnes qui ont des symptômes d'appeler au 8-1-1. Le Service d'incendie ne répond qu'aux appels médicaux passés par les ambulanciers et considérés comme des urgences. Il invite les intéressés à faire des promenades et à se déconnecter de leurs appareils électroniques. L'objectif ultime est d'aplanir la courbe et de prendre soin des résidants de Moncton, et non de congestionner les hôpitaux. Il rappelle que chacun doit se laver les mains, respecter la distanciation sociale et éviter de se constituer des réserves.

Le Conseil municipal soulève un certain nombre de questions à propos :
1) de la fermeture de l'hôtel de ville et des mesures prises pour encourager les paiements en ligne;
2) de l'information sur la gravité et la puissance du virus;
3) de l'information sur l'importance de la distanciation sociale pour les jeunes;
4) de l'intégration du Conseil municipal dans les séances journalières de comptes rendus du Centre des opérations d'urgence, puisque les conseillers municipaux sont les personnes que les résidants doivent contacter.

Le directeur municipal fait observer que l'Administration continuera de présenter des comptes rendus aux élus à mesure qu'elle recevra l'information à jour, en plus de tenir des réunions comme celle d'aujourd'hui.

Pour ce qui est de la fermeture du Colisée, Catherine Dallaire fait observer que les événements ont un caractère contractuel et qu'avec la Division des établissements événementiels, l'Administration discute avec tous les organisateurs d'événements afin de s'assurer qu'on a une bonne idée des événements qui se dérouleront et de ceux qui seront annulés. Dans les deux prochaines semaines, il n'y aura pas d'événement au Colisée. Le Centre Avenir prévoit de reporter certains événements et attend de voir ce qui se produira dans les prochaines semaines afin de savoir si les saisons de hockey et de basketball se poursuivront. On se penche sur les activités qui pourront être reportées.

Pour ce qui est de l'information à donner au Conseil municipal, le directeur municipal fait observer que l'Administration pourrait se pencher sur les options si les élus ont des interrogations sur les questions organisationnelles. Il précise qu'un certain nombre de communiqués ont été adressés aux employés et que dorénavant, on discutera des dispositions à adopter pour les services essentiels et des moyens à prendre pour les assurer. À cette étape, on prend des dispositions pour que les employés puissent travailler à la maison au besoin.

La mairesse félicite le chef du Service d'incendie, le Centre des opérations d'urgence et Tom Critchlow, surintendant, et invite le public à rester vigilant et à être attentif aux comptes rendus de la médecin-hygiéniste en chef de la province.

7.
QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Audience publique** – 620, promenade McLaughlin

Le directeur municipal fait observer que l'audience publique prévue pour le 620, promenade McLaughlin à propos de l'établissement scolaire proposé est reportée au 6 avril et que l'information sera publiée en ligne. On mettra en place d'autres moyens grâce auxquels les résidents pourront appeler ou s'exprimer électroniquement. Bill Budd précise que le Service a communiqué avec un certain nombre de personnes pour leur faire connaître cette directive. On publiera des avis à jour.

La mairesse déclare ouverte l'audience publique et la greffière municipale donne lecture de la motion suivante, versée au dossier.

Motion :

Attendu que la Ville de Moncton tâche de réduire le plus possible les interactions sociales publiques en réaction au virus de la COVID-19;

Il est donc résolu que :
les points 7.1 (Audience publique – 620, promenade McLaughlin) et 7.2 (Lotissement Century II Holdings [promenade Vision]), inscrits à l'ordre du jour de la séance publique

ordinaire du 16 mars 2020, soient reportés au lundi 6 avril 2020 et que la Ville de Moncton mette à jour les avis publics à diffuser en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Pellerin

MOTION ADOPTÉE

7.2 Lotissement Century II Holdings (promenade Vision)

Veuillez consulter le texte de la motion ci-dessus.

8.
EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun exposé

9.
RAPPORTS ET RECOMMENDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

10.
RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Demande de propositions RFP19-057** – Fourniture et livraison de quatre autobus de transport en commun

Que le Conseil municipal de Moncton attribue le contrat de la Demande de propositions n^{o} RFP19-057, pour la fourniture et la livraison de quatre (4) autobus de transport en commun, à Nova Bus, division du Groupe Volvo Canada Inc., en contrepartie du prix d'achat total de 2 149 843,40 $, majoré de la TVH de 15 %.

Proposée par le conseiller Pellerin
Appuyée par le conseiller Butler

Le directeur municipal fait savoir que l'on continue de revoir le dossier des autobus électriques pour savoir comment ils seront exploités dans ce climat et pour en connaître les avantages et les inconvénients.

Blair Lawrence, conseiller municipal, suggère de communiquer avec d'autres municipalités qui ont le même climat afin de connaître les modèles d'autobus de leur parc automobile et de déterminer, à Moncton, les différences qui pourraient décourager d'autres soumissionnaires de déposer des offres. Il demande aussi un complément d'information à Codiac Transpo à propos de son cahier des charges.

Pierre Boudreau, conseiller municipal, fait savoir qu'à titre de membre du conseil d'administration de Codiac Transpo, il a précisé qu'il faudrait se pencher éventuellement sur le dossier des autobus électriques.

MOTION ADOPTÉE.

10.2 Demande de propositions RFP19-127 – Services de traitement de la paie

Que le contrat de la Demande de propositions no RFP19-127, pour les services de traitement de la paie, soit attribué à la Compagnie ADP Canada en contrepartie du prix total estimé et négocié pour cinq (5) ans de 434 039,68 $, y compris la TVH de 15 %.

Il est également recommandé de constituer une provision pour éventualités de cinq pour cent (5 %), soit la somme de 21 701,98 $, y compris la TVH de 15 %, afin de tenir compte de tous les problèmes techniques inconnus ou imprévus qui pourraient surgir dans le cadre du projet et qui pourraient obliger les spécialistes d'ADP à assurer des services de soutien technique et de dépannage supplémentaires.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE.

11.
LECTURE D'ARRETÉS

Aucune

12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

Demande de financement de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est résolu que la greffière, le trésorier ou la mairesse, ou les trois à la fois, soient autorisés à émettre et à vendre, à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, une débenture de la municipalité de ***Moncton*** pour le montant en capital de **12 483 000 $**, selon les clauses et les conditions recommandées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de ***Moncton*** s'engage à établir des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, selon les modalités et dans les cas demandés pour acquitter le capital et les intérêts de la débenture ci-dessus.

Je certifie que le texte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de la résolution adoptée par le Conseil de la municipalité de ***Moncton*** à l'occasion d'une séance ordinaire ou extraordinaire tenue le 9 mars 2020.

SCEAU

_____
Greffière municipale

DC/OM N°	Date de du DC/OM	Date de la résolution du Conseil autorisant la demande adressée à la CECM	Objectif par fonction	Montant en dollars	Durée de chaque montant
17-0008	13/17 mars	19/16 déc.	Services d'eau et d'égouts (demande de 2 120 000 $ pour 10 ans; demande d'emprunt effective de 5 ans)	500 000 $	5 ans
18-0014	12/18 mars	19/16 déc.	Services d'eau et d'égouts (demande intégrale prévue à l'origine pour 10 ans; demande d'emprunt effective pour 5 ans)	529 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services d'eau et d'égouts (demande intégrale prévue à l'origine pour 10 ans; demande d'emprunt effective pour 5 ans)	4 787 000 $	5 ans
15-0020	13/15 avr.	15/14 déc.	Services de transport	50 000 $	5 ans
17-0008	13/17 mars	19/16 déc.	Services de transport	41 000 $	5 ans
17-0008	13/17 mars	19/16 déc.	Services de transport	300 000 $	10 ans
18-0014	12/18 mars	18/17 déc.	Services gouvernementaux généraux	133 000 $	5 ans
18-0014	12/18 mars	18/17 déc.	Services de transport	194 000 $	5 ans
18-0014	12/18 mars	18/17 déc.	Services récréatifs et culturels	528 000 $	5 ans
18-0014	12/18 mars	18/17 déc.	Services d'aménagement environnemental	55 000 $	5 ans
18-0014	12/18 mars	18/17 déc.	Services de protection	25 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services gouvernementaux généraux	153 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services de protection	230 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services récréatifs et culturels	332 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services récréatifs et culturels	826 000 $	10 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services de transport	1 000 $	5 ans
19-0013	11/19 mars	03/18 déc.	Services de transport	764 000 $	10 ans
19-0031	03/19 mai	03/18 déc.	Services récréatifs et culturels	2 448 000 $	10 ans
19-0065	19/19 août	03/18 déc.	Services de transport	587 000 $	10 ans

Transfert du produit :
Nom de la Banque : **Banque Canadienne Impériale de Commerce**
Numéro de l'institution : **0010**
Numéro de transit de la succursale : **00024**
Numéro du compte : **24-03013**

En déposant cette demande, la municipalité reconnaît que la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ne lui adressera pas d'avis pour lui faire savoir qu'elle accepte cette demande de financement et renonce par la présente à cet avis d'acceptation.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE.

13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Comité du mur de la renommée sportive de Moncton
- Randy Roth
- Krista Richard
- Dwayne Tingley
- Judy Vautour

Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton
- Joseph Tippett

Repaire jeunesse de Moncton
- Shawn Crossman, conseiller

Comité consultatif en matière d'urbanisme
- Kelsey Bignham
- Andrew Graham
- Steve Mitton
- Daniel St-Louis
- Dale Briggs
- Carole Chan
- Julian Howatt

Autorité du service de police régionale de Codiac
- Véronique Chadillon-Farinacci

Comité du Club des aînés Lions de Moncton
- Lillian Surette

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance publique du 16 mars 2020 soit **levée**.

Présentée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

.....	…….
Dawn Arnold	**Barbara A. Quigley**
MAIRESSE	**GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE, SERVICES LÉGISLATIFS**

/mjk